

[Text]

To some extent, this particular structure addresses it, perhaps in a modest way. It may very well serve as a model that will help us achieve the objective you referred to. We hope we can get some very valuable experience out of the administration of this program, which could very well be applied to similar programs in the future in other areas of the social safety net.

**Mr. Walker:** I would like to pursue two different areas. One of them is a quick clarification. You mentioned that the cheque had to be ready for January 1. Are these cheques going to be on the first of each month, then? Not the end of the month; they are going to be on the first of each month.

**Mr. Bennett:** In the third week.

**Mr. Walker:** So we just got the minister three more weeks, right? We don't have to be as preoccupied as we were about January 1.

**Mr. Mazankowski:** I am not going to deal with weeks or days. I make a genuine appeal, and I rest my case there.

**Mr. Walker:** On a related issue that deals indirectly with some of these questions. . . as you know, the program is partly based on the reporting of family income and not individual income. Part of the budget was based on generation of income from couples who now report themselves as individuals, the argument being that over the next five years close to \$1 billion could be generated by the proper reporting of these as family income. Obviously this is a tax disincentive to these couples, or else you wouldn't be gaining an extra \$980 million. Who becomes the "couple cop" in this? How do you get the money out?

**Mr. Mazankowski:** There is a definition that is currently in use.

**Mr. Bennett:** The definition is: having lived together for a year in a conjugal relationship or having a common child. But the hallmark of the Canadian tax system is that it is a self-assessment system. People will have to attest on the forms as to their relationships with other people. It will be up to people to make that attestation and do so in accordance with the rules. The rules will be well known. There won't be any "bedroom cops", though, if that is what you are driving at.

**Mr. Walker:** So is this a new question on the income tax form?

**Mr. Bennett:** It is not so much a new question. I think there is a line now that asks people to identify their marital status. That line will remain. I guess what is different now is the consequences of attesting to living in common law. You will now have your family incomes combined for purposes of calculation of credits and other measures in the tax system.

[Translation]

Dans une modeste mesure, cette structure allège le problème. Il se pourrait fort bien qu'elle serve de modèle pour nous aider à réaliser l'objectif que vous avez mentionné. Nous espérons pouvoir tirer une leçon très valable de l'administration de ce programme. Cette expérience pourrait, à l'avenir, s'appliquer à d'autres domaines sociaux.

**M. Walker:** Je voudrais aborder deux questions différentes. Premièrement, j'aimerais obtenir une précision. Vous avez dit que le chèque devait être prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier. Dois-je comprendre que ces chèques seront émis le premier de chaque mois? Au lieu d'être émis à la fin du mois, ils le seront au début de chaque mois.

**M. Bennett:** Au cours de la troisième semaine.

**M. Walker:** Autrement dit, le ministre peut compter sur trois semaines supplémentaires, n'est-ce pas? Nous n'avons donc pas à nous en faire outre mesure au sujet du 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Mazankowski:** Je ne suis pas ici pour négocier des semaines ou des jours. J'ai présenté un plaidoyer sincère. Ai-je besoin d'en dire plus?

**M. Walker:** Je voudrais maintenant aborder une question connexe qui se rapporte indirectement à celle dont il a été question. . . Comme vous le savez, le programme se fonde partiellement sur la déclaration du revenu familial, et non pas du revenu individuel. Une partie du budget était fondée sur les recettes découlant du revenu de couples qui font maintenant des déclarations à titre de particuliers. Par conséquent, au cours des cinq prochaines années, la déclaration de ces revenus comme revenus familiaux pourrait rapporter près de 1 milliard de dollars. Évidemment, il s'agit d'une mesure fiscale de dissuasion pour ces couples. Autrement, le gouvernement n'empocherait pas 980 millions de plus. Qui sera chargé de surveiller ces couples en l'occurrence? Comment allez-vous aller chercher cet argent?

**M. Mazankowski:** Il existe une définition actuellement en usage.

**M. Bennett:** La définition est la suivante: avoir vécu ensemble pendant un an dans le contexte d'une relation conjugale ou avoir un enfant en commun. Mais ce qui distingue le régime fiscal canadien, c'est qu'il s'agit d'un régime d'autocotisation. Les contribuables devront attester sur les déclarations d'impôt les relations qu'ils entretiennent avec d'autres personnes. C'est aux citoyens qu'il appartiendra de faire cette déclaration, et ce, en conformité avec les règles. Les règles seront bien connues. Nous n'aurons pas besoin de policiers dans les chambres à coucher, si c'est ce que vous voulez savoir.

**M. Walker:** Il y aura donc une nouvelle question sur la déclaration d'impôt sur le revenu?

**M. Bennett:** Non, il n'y aura pas de nouvelle question. Je crois qu'il existe déjà une ligne où l'on demande aux citoyens de préciser leur état civil. Cette ligne sera conservée. La différence tient aux conséquences liées au fait de déclarer que l'on vit en concubinage. Les revenus des deux personnes en cause seront combinés pour former un revenu familial aux fins du calcul des crédits et d'autres mesures fiscales.